

2021_CT2_525

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projet de R&D collaboratif FUI AP7"

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BIANCO Kayané donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GARCIN Eric donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GERARD Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Interventions économiques

■ Séance du 30 novembre 2021

05_2_03

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projet de R&D collaboratif FUI AP7"

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 16 décembre 2021

9279

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projet de R&D collaboratif FUI AP7"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien aux projets de R&D collaboratifs permet de soutenir la recherche industrielle et la compétitivité des entreprises. Les PME du Territoire bénéficiaires de ces aides sont ainsi à même de développer de nouveaux produits et de capter de nouveaux marchés, nécessitant de nouveaux recrutements. Ce dispositif favorise ainsi l'activité économique et l'emploi sur le Territoire.

Cette opération de soutien aux projets de R&D collaboratifs est basée sur des subventions attribuées à la suite d'Appels à Projets récurrents, que ce soit dans le cadre du Fonds Unique Interministériel, sous l'égide de l'Etat (2008 à 2018) ou au titre du programme PSPC Régions (depuis 2019). Ces projets sont menés par un consortium constitué de grands groupes, de PME et de laboratoires de recherche, sur une durée de 3 à 5 ans. La Métropole a fait le choix d'apporter son soutien aux PME/TPE qui bénéficient généralement d'une subvention d'un montant entre 60.000 € et 80.000 €.

Dès sa mise en place, ce dispositif a été géré sous forme d'autorisations de programme, les crédits de paiement étant inscrits en fonction de l'avancement des projets. A ce jour, 8 autorisations de programme ont été votées dont la moitié a été clôturée. Depuis 2008, plus de 80 subventions ont été accordées à des entreprises du Pays d'Aix, pour un montant total de plus de 5,5 M€. Plus de 4 M€ ont été versés à ce jour. Il convient de noter que les partenaires institutionnels sont étroitement associés au suivi de ces projets, au travers de revues de projet annuelles. Les subventions sont soldées au prorata des dépenses effectuées.

Dans l'ensemble, les entreprises s'étant engagées dans un projet de R&D collaboratif ont su développer de nouvelles compétences et faire évoluer leur technologie. Elles ont réussi à développer leur activité et à créer ou pérenniser des emplois.

Il est proposé aujourd'hui d'augmenter l'AP 7 (d'un montant de 500.000 €), pour la porter à 525.000 €. Il reste en effet un second acompte et deux soldes à payer sur cette AP, ce qui risque de conduire à un léger dépassement de l'AP, même si l'une des subventions votées n'a pas été soldée en totalité.

La révision d'un montant de 25 000€ TTC de l'opération d'investissement numéro DI384AP7, « Projet R&D collaboratif FUI », d'un montant initial de 500.000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, enregistrée dans l'autorisation de programme n° DI384AP7 de la Métropole Aix Marseille Provence, doit être affectée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211130-2021_CT2_525-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 novembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 25.000 € TTC de l'opération d'investissement DI384AP7 afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI384AP7 « Projet de R&D collaboratif FUI » pour un montant 25 000,00 € TTC portant le montant total de l'opération à 525 000,00 € TTC selon le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, rattachée à l'AP n°DI384AP7.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI384AP7 : Projets de R&D collaboratifs FUI

Mandaté antérieur : 405 124,00€ TTC

CP 2021 : 76 000€

CP 2022 : 30 000€

CP 2023 : 13 876€

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal
- Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement
"Projet de R&D collaboratif FUI AP7"**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	57
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **02 DEC. 2021**